

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **jeudi 3 octobre 2024** à compter de **14 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Paiement partiel du règlement d'emprunt 29-188 (2016) à même l'excédent de fonctionnements affecté
- 3. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 3.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et livraison d'un camion multifonctionnel 6 roues de couleur rouge, incluant une lame avant directionnelle, une aile latérale, une trémie et saleuse ainsi qu'une benne basculante, soit celle de la compagnie Centre du Camion Beaudoin inc. au montant de 251 130,65 \$ plus les taxes applicables
- 4. RÉGLEMENTS**
 - 4.1 Modification du règlement d'emprunt numéro 29-192 (2019) pour la construction du bassin de rétention du ruisseau Pratt
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

24-10-37607 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 24-10-37607

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 24-10-37609

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture et livraison d'un camion multifonctionnel 6 roues de couleur rouge, incluant une lame avant directionnelle, une aile latérale, une trémie et saleuse ainsi qu'une benne basculante ;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 19 septembre 2024 à 13h30 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaires	Prix Taxes en sus
Centre du Camion Beaudoin inc.	251 130,65 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Centre du Camion Beaudoin inc. au montant total de 251 130,65 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et livraison d'un camion multifonctionnel 6 roues de couleur rouge, incluant une lame avant directionnelle, une aile latérale, une trémie et saleuse ainsi qu'une benne basculante, soit celle de la compagnie Centre du Camion Beaudoin inc. au montant 251 130,65 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-203 (2024), postes budgétaires numéro 22-902-03-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

24-10-37610

4.1 MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-192 (2019) POUR LA CONSTRUCTION DU BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU PRATT

RÉSOLUTION 24-10-37610

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement 29-192 (2019) en raison d'une augmentation des dépenses en d'un emprunt à la baisse vu la réception d'une subvention des gouvernements provincial et fédéral;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a décrété, par le biais du règlement numéro 29-192 (2019), une dépense de 3 187 720 \$ pour la construction du bassin de rétention du ruisseau Pratt;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU;

QUE le titre du règlement numéro 29-192 (2019) est remplacé par le suivant :

« Règlement numéro 29-192 (2019) décrétant des dépenses de 5 090 750 \$ et un emprunt de 825 000 \$ pour la construction du bassin de rétention du ruisseau Pratt »;

QUE l'article 3 du règlement numéro 29-192 (2019) est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 090 750 \$ pour les fins du présent règlement selon l'estimation conformément à l'Annexe A du protocole d'entente entre la Ville de Coaticook et le Ministère de la Sécurité publique, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe B.;

QUE l'article 4 du règlement numéro 29-192 (2019) est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 825 000 \$ sur une période de 10 ans et affecter la somme de 4 265 750 \$ provenant de la contribution financière en vertu du programme de Mise en œuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations concernant la ville de Coaticook »;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

24-10-37611

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 24-10-37611

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 14 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière